



Renouvellement de stagiairisation

Par **gazelle**, le **09/04/2009** à **15:37**

Bonjour,

Actuellement stagiaire dans la fonction publique, je devais être titulariser le 01/08/2009, ma chef de service, a demander un renouvellement de stage de 6 mois, qui reporte ma titularisation au mois de décembre 2009. j' aimerais savoir si l' on ne me renouvelle pas en décembre, j' aurai droit a des indemnités de chômage. Merci de votre réponse.